

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCÉ
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, April 1978

REPORT ON THE DEVELOPMENT OF THE SOCIAL SITUATION IN THE COMMUNITY IN 1977

The Commission has just published the 1977 edition of its yearly "Report on the development of the social situation in the Communities"¹, in conjunction with the "Eleventh General Report on the Activities of the European Communities".

The general and political introduction to the report sets out the main activities in the Community in 1977 in the social sphere and outlines prospects for the near future. The first pages of the introduction stress the seriousness of the employment situation in the Community; where the total number of unemployed reached about 6 000 000 (a rate of almost 6%) at the end of December - a figure never previously recorded since the Community was founded.

Indicating the reasons for this very high rate of underemployment, the introduction first stresses that the real increase in the GDP was no better than average, at about 2% for the whole year. The slackening-off in economic growth is mainly due to the fall in external demand and, above all, the decline in intra-Community trade.

During the year in question the employment situation worsened still further as a result of difficulties encountered by certain branches of activity, in particular the iron and steel, coal, textile and clothing sectors.

Youth unemployment is one of the Commission's chief concerns, since the number of young jobless increased by more than 200 000 from 1976 to 1977, to reach almost 2 000 000. Young people under 25 account for about 30% of this total. Women - in particular younger women - were the worst hit.

In view of this situation, the Commission has made the return to full employment the main objective of not only its social policy but of its policies as a whole. Meanwhile, it has not lost sight of the objectives of social progress, which include the gradual reduction of the most marked forms of inequality and an improvement in living and working conditions.

The Community's employment policy will aim to achieve a positive balance on the labour market by preventive action (in particular, to avoid precipitate dismissals) and job creation measures. New jobs could be created in a number of dynamic sectors: advanced technology industries and services with new requirements or in which requirements are inadequately covered (education,

¹Distributed in the six Community languages by the Official Publications Office of the European Communities, Boite postale 1003, Luxembourg, and by the Sales Offices for Official Publications of the European Communities in the Member States.

health, social services, etc.). The job creation policy will be accompanied by a labour market and vocational training policy favouring the most vulnerable categories of workers. The introduction then refers to the Commission's work in preparation for the Tripartite Conference to be held during the second half of 1978. In this connection, the Commission is preparing studies on work-sharing, employment in the tertiary sector (including the public sector), employment in the international environment and the relationship between investment and employment.

The introduction to the "Social Report" concludes by listing a number of measures which the Community intends to carry out during the coming months, including:

- the forthcoming publication of a "green paper" on an asset formation policy for workers and other low-income population groups;
- research projects on the improvement of the incomes structure;
- improving the qualitative aspects of work through a proposal for a Directive on night work, accompanied by a memorandum on shift work, which would be forwarded to the Council in the near future;
- laying down minimum common standards for social protection;
- the finalization of health information and education measures to be envisaged at Community level and a communication on the advisability of introducing a Community health record card;
- transmission to the Council of a proposal to oblige groups of undertakings regularly to inform and consult their staff or their representatives.

After the general and political introduction, the second part of the report gives an outline of the activities of the institutions of the European Communities in the social field in 1977. This section also appears in the eleventh General Report. The third part of the social report deals with the development of the social situation in 1977 at Community level and in the following fields in the Member States:

- Employment (including migrant workers)
- Vocational training
- Industrial relations
- Working conditions and labour law
- Wages, incomes and asset formation
- Housing
- Family affairs
- Social welfare services
- Social security
- Safety, hygiene and health protection at work
- Health protection.

The fourth and last section constitutes a statistical outline of the development of the social situation.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, avril 1977

EXPOSE SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE DANS LES COMMUNAUTÉS EN 1977.

La Commission vient de publier, comme chaque année, son "Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans les Communautés en 1977" (1). Cet exposé est publié en relation avec le "Onzième rapport général sur l'activité des Communautés européennes".

L'introduction de l'exposé, de caractère général et politique, retrace les principales activités de la Communauté en 1977 dans le domaine social et esquisse les perspectives pour le proche avenir. Les premières pages de l'introduction mettent l'accent sur la gravité de la situation de l'emploi dans la Communauté, le nombre des chômeurs ayant atteint 6 millions environ (un taux de près de 6 %) à la fin du mois de décembre - chiffre qui n'avait jamais été enregistré depuis l'existence de la Communauté.

Indiquant les causes de ce taux très élevé du sous-emploi, l'introduction souligne tout d'abord que l'augmentation réelle du produit national n'a été que moyenne, se limitant à l'ordre de 2 % pour l'ensemble de l'année. Le ralentissement de la croissance économique est dû notamment au relâchement de la demande extérieure et surtout au fléchissement du commerce intra-communautaire.

Au cours de l'année de référence, la situation de l'emploi s'est encore aggravée en raison des difficultés auxquelles ont dû faire face certaines branches d'activité notamment l'industrie sidérurgique et charbonnière et celle du textile et de l'habillement.

Le chômage des jeunes constitue une préoccupation particulière de la Commission, le nombre des jeunes sans emploi ayant augmenté de plus de 200.000 de 1976 à 1977 et ayant atteint un nombre voisin de 2 millions. Les jeunes en-dessous de l'âge de 25 ans représentent environ 30 % du nombre des chômeurs. Les femmes, et en particulier les plus jeunes d'entre-elles, ont été touchées le plus fortement par le chômage.

En raison de cette situation, la Commission a fait du rétablissement du plein emploi l'objectif majeur non seulement de sa politique sociale mais aussi de l'ensemble de ses politiques. Entretemps, ces efforts ne font pas perdre de vue les objectifs de progrès social dont la réduction progressive des inégalités les plus marquantes et l'amélioration des conditions de vie et de travail font partie.

En ce qui concerne l'emploi, la politique de la Communauté visera à la réalisation d'un solde positif de postes de travail, par une action de prévention d'une part (notamment pour éviter des licenciements "sauvages"), et par une action de création d'emplois d'autre part. La création d'emplois pourrait se faire dans un certain nombre de secteurs dynamiques : des industries de pointe et des services pour lesquels il existe des besoins nouveaux ou insuffisamment couverts (éducation, santé, services sociaux e.a.). Cette politique de création d'emplois devra

./.

(1) Diffusé dans les six langues de la Communauté par l'Office des publications officielles des Communautés européennes, Boîte postale 1003, Luxembourg, et par les bureaux de vente des publications officielles des Communautés européennes dans les Etats membres.

s'accompagner d'une politique du marché du travail et de formation professionnelle favorisant notamment les catégories de travailleurs plus vulnérables. L'introduction rappelle ensuite les travaux de la Commission en préparation de la Conférence tripartite qui devra se tenir au cours du deuxième semestre de 1978. En vue de cette conférence, la Commission élabore des études sur la répartition du travail, l'emploi dans le secteur tertiaire (y compris le secteur public), l'emploi dans l'environnement international et la relation entre les investissements et l'emploi.

L'introduction de l'"Exposé social" conclut en faisant le point d'un nombre d'actions que la Commission entend mener dans le courant des mois à venir, dont les actions suivantes :

- la publication prochaine d'un "livre vert" sur une politique des patrimoines en faveur des travailleurs et des autres couches de la population ayant des revenus modestes;
- des recherches à développer pour améliorer la hiérarchie des revenus;
- la promotion des aspects qualitatifs du travail au moyen d'une proposition de directive concernant le travail de nuit, accompagnée d'un mémorandum sur le travail par équipes, proposition qui sera transmise au Conseil prochainement;
- la fixation de normes minimales communes de protection sociale;
- la mise au point des actions à envisager au niveau communautaire en matière d'information et d'éducation pour la santé et une communication sur l'opportunité d'une carte de santé communautaire;
- la transmission envisagée, au Conseil, d'une proposition visant à imposer aux groupements d'entreprises l'obligation d'informer et de consulter régulièrement leur personnel ou leurs représentants.

Après l'introduction générale et politique, la deuxième section de l'exposé donne un aperçu de l'activité des institutions des Communautés européennes dans le domaine social en 1977. Cette section est reprise du onzième rapport général. La troisième section de l'exposé social porte sur l'évolution de la situation sociale en 1977 au niveau communautaire et dans les Etats membres, dans les domaines suivants :

- Emploi (y compris les travailleurs migrants)
- Formation professionnelle
- Relations professionnelles
- Conditions et droit du travail
- Salaires, revenus et patrimoines
- Logement
- Questions familiales
- Services sociaux
- Sécurité sociale
- Sécurité, hygiène et protection de la santé aux postes de travail
- Protection de la santé.

La quatrième et dernière section constitue un aperçu statistique de l'évolution sociale.